GUIDE DE L'ÉCOLE ISSY-LES-MOULINEAUX 2018-2019

014 123 8000

www.issy.com

L'école
à Issy

L'école à Issy

Éditorial 1

Les vacances scolaires 2

Vos partenaires 3

Les écoles maternelles et élémentaires publiques 4/5

L'enseignement secondaire, privé et supérieur 6/7

Plan de situation des écoles maternelles et élémentaires 8/9

Les inscriptions scolaires 10

Vos partenaires au sein de l'école 11

L'accueil de tous les enfants : les dispositifs existants 12/13

L'organisation du temps scolaire, péri et extrascolaire 14

Les activités périscolaires 15

La restauration scolaire 16

Les activités éducatives 17/18

Planifier et payer les activités périscolaires de vos enfants (TELISS) 19

Le quotient familial 20

L'accompagnement à la scolarité 21

Les loisirs 22/24

La démarche environnementale d'Issy-les-Moulineaux se traduit aussi par le choix de papiers éco-certifiés.

Éditorial

Chers parents,

Au 1er janvier 2018, Issy-les-Moulineaux compte 69 941 habitants, parmi lesquels 6 322 élèves fréquentent nos écoles publiques : 2 654 en maternelle, 3 668 en élémentaire.

Cette rentrée 2018 est particulièrement marquée par la volonté d'améliorer le confort des jeunes élèves isséens scolarisés dans nos établissements publics. En effet, durant l'été, de très importants travaux d'entretien, de rénovation et de sécurité ont été menés pour un budget s'élevant à plus de 2 384 000 €, soit plus du double par rapport aux investissements réalisés pendant l'été 2017.

Après la mise en œuvre du vaste plan numérique et l'accès au très haut débit dans toutes les écoles, les investissements dans ce domaine-là se poursuivent encore. En effet, un nouvel Espace Numérique de Travail (ENT) verra le jour dans les premières semaines de la rentrée.

Mis en place il y a 6 ans, l'ENT actuel ne permettait plus de répondre aux nouvelles exigences des équipes éducatives et des familles. Ainsi, un nouvel outil sera déployé dans tous les établissements scolaires à la rentrée, et répondra aux nouveaux enjeux en proposant de nouvelles fonctionnalités et une meilleure interface avec les nombreux outils numériques mis à disposition des élèves, notamment les Vidéoprojecteurs Numériques Interactifs, les classes mobiles d'iPad et de PC portables, etc.

À la suite d'une consultation de l'ensemble des parents d'élèves et des conseils d'écoles isséens, organisée au premier trimestre 2017-2018, la Ville a pris la décision de reconduire, pour l'année scolaire 2018-2019, la semaine scolaire de quatre jours et demi. Une réflexion sera à nouveau menée en ce début d'année scolaire, pour définir l'organisation qui sera retenue pour la rentrée 2019-2020.

Nous souhaitons à tous une excellente rentrée 2018 ! ■

Bernard de CARRÈRE
Maire-adjoint délégué
à l'Éducation et aux Sports

André SANTINI
Ancien Ministre
Maire d'Issy-les-Moulineaux
Vice-Président de la
Métropole du Grand Paris

Les vacances
scolaires

Rentrée des classes

Lundi 3 septembre 2018

Toussaint

Du samedi 20 octobre 2018
au lundi 5 novembre 2018 au matin

Noël

Du samedi 22 décembre 2018
au lundi 7 janvier 2019 au matin

Hiver

Du samedi 23 février 2019
au lundi 11 mars 2019 au matin

Printemps

Du samedi 20 avril 2019 au lundi 6 mai 2019 au matin

Été

Samedi 6 juillet 2019

Organisation des temps scolaire et périscolaire

En maternelle comme en élémentaire, l'école a lieu :

- de 8h45 à 11h45 puis de 13h30 à 15h45, les lundis, mardis, jeudis et vendredis ;
- de 8h45 à 11h45 les mercredis.

La Ville propose des temps périscolaires :

- de 7h45 à 8h45 (les enfants sont ensuite conduits dans leurs classes par les animateurs) ;
- de 11h45 à 13h30 : Restauration
- de 15h45 à 18h30. Sorties possibles à 16h45, 17h45 et de 17h45 à 18h30 en continu. ■

Vos partenaires

La Ville d'Issy-les-Moulineaux

Sites de la Ville :
www.issy.com
www.facebook.com/IssylesMoulineaux
http://twitter.com/issylesmoul
Pour écrire :
- André Santini, Maire :
  www.issy.com/contact
- Bernard de Carrère, Maire-adjoint à l'Éducation et aux Sports :
  www.issy.com/contact

Direction de l'Éducation au Centre Administratif

47, rue du général Leclerc
Tél. : 014 123 8000
Formulaire de contacts disponible sur la page d'accueil de www.issy.com

Services de l'Éducation nationale

Inspection de l'Éducation nationale

Inspectrice de l'Éducation nationale : M^me^ Elsa Santamaria
4, rue du général Leclerc
Tél. : 01 40 93 45 12
0922542n@ac-versailles.fr

L'Académie de Versailles

www.ac-versailles.fr

Direction académique des Hauts-de-Seine

Directrice : Dominique Fis
Centre Administratif Départemental des Hauts-de-Seine
167/177, avenue F. et I. Joliot Curie
92013 Nanterre Cedex
Tél. : 01 71 14 29 29

Rectorat de l'académie de Versailles

Recteur : M. Daniel Filatre
3, boulevard de Lesseps
78017 Versailles Cedex
Tél. : 01 30 83 44 44

Les écoles
maternelles et élémentaires publiques

Maternelles

Anatole France
1, boulevard Rodin
Tél. : 014 123 8900
Mme Marie-Sophie Rivas
0920353j@ac-versailles.fr

Bords de Seine
22, rue de la Galiote
Tél. : 014 123 9280
0922733w@ac-versailles.fr

Chabanne
55, rue Pierre Poli
Tél. : 014 123 9180
Mme Marie-Hélène Le Berre
0922148k@ac-versailles.fr

Les Chartreux
40, rue du Champ Chardon
Tél. : 014 123 8410
Mme Marie Lepors
0922635p@ac-versailles.fr

Claude Boujon
3, rue des Acacias
Tél. : 014 123 9020
Mme Agnès Guillaume
0921797d@ac-versailles.fr

Le Colombier
12, cours Saint Vincent
Tél. : 014 123 8910
Mme Christine Mercier
0922448l@ac-versailles.fr

Les Épinettes
7, rue Fragonard
Tél. : 014 123 9080
Mme Laurence Gouzel
0921833t@ac-versailles.fr

Ernest Renan
21, rue Ernest Renan
Tél. : 014 123 8970
Mme Dominique Scherrer
0920581g@ac-versailles.fr

Jean de La Fontaine
13, rue de l'Abbé Derry
Tél. : 014 123 8930
M. Yves-Laurent Martin
0921651v@ac-versailles.fr

Jules Ferry
13, rue Jules Ferry / **Tél. : 014 123 9040**
Mme Joëlle Bessard
0920516l@ac-versailles.fr

Justin Oudin
4, allée Lucie Aubrac
Tél. : 014 123 9060
Mme Marianne Edin
0920495n@ac-versailles.fr

Louise Michel
34, rue du Docteur Zamenhoff
Tél. : 014 123 9270
Mme Catherine Coat
0922718e@ac-versailles.fr

Marie-Marvingt
19, rue Vaudétard / **Tél. : 014 123 9010**
Mme Laure Jacquet
0921264z@ac-versailles.fr

Paul Bert
18, rue Paul Bert
Tél. : 014 123 9110
Mme Anne Le Sant
0920541n@ac-versailles.fr

Le Petit Train Vert
23, rue Eugène Atget
Tél. : 014 123 8484
Mme Marjorie Goffinet
0922381n@ac-versailles.fr

Les Ponceaux
18, rue de Meudon / **Tél. : 014 123 9160**
Mme Claire Robert
0921923r@ac-versailles.fr

Les Varennes
21, villa Marguerite
Tél. : 014 123 8960
Mme Véronique Kermarec
0922125k@ac-versailles.fr

Élémentaires

Les Ajoncs
33, rue du Docteur Lombard
Tél. : 014 123 9150
Mme Fabienne Rodriguez-Le Gleut
0922136x@ac-versailles.fr

Anatole France
1, boulevard Rodin
Tél. : 014 123 8900
Mme Marie-Sophie Rivas
0920353j@ac-versailles.fr

Bords de Seine
22, rue de la Galiote
Tél. : 014 123 9280
0922733w@ac-versailles.fr

Le Colombier
14, cours Saint Vincent
Tél. : 014 123 8910
Mme Christine Mercier
0922448l@ac-versailles.fr

Les Chartreux
40, rue du Champ Chardon
Tél. : 014 123 8410
Mme Marie Lepors
0922635p@ac-versailles.fr

Les Épinettes
38 bis, rue d'Erevan / **Tél. : 014 123 9070**
Mme Soraya Massy
0921838y@ac-versailles.fr

Les îles
42, avenue du Bas-Meudon
Tél. : 014 123 9190
Mme Marie-Hélène Le Berre
0922148k@ac-versailles.fr

Jean de La Fontaine
17, rue de l'Abbé Derry
Tél. : 014 123 8930
M. Yves-Laurent Martin
0921651v@ac-versailles.fr

Jules Ferry
1, rue Jules Ferry
Tél. : 014 123 9030
Mme Colette Genet
0921845f@ac-versailles.fr

Justin Oudin
2, allée Lucie Aubrac
Tél. : 014 123 9060
M. Étienne Fache
0921459l@ac-versailles.fr

Louise Michel
36, rue du Docteur Zamenhoff
Tél. : 014 123 9270
Mme Catherine Coat
0922718e@ac-versailles.fr

Paul Bert
27, rue Aristide Briand
Tél. : 014 123 9100
Mme Catherine Dreher
0921460m@ac-versailles.fr

Robert Doisneau
26, rue J.-H. Lartigue
Tél. : 014 123 9130
Mme Marjorie Goffinet
0922381n@ac-versailles.fr

Saint-Exupéry
12, rue E. Jeannin-Garreau
Tél. : 014 123 8950
Mme Nelly Renolleau
0922457w@ac-versailles.fr

Saint-Germain
26, avenue Jean Monnet
Tél. : 014 123 9170
Mme Marie-Hélène Le Berre
0922148k@ac-versailles.fr

Voltaire
1, rue M. Champeau
Tél. : 014 123 8990
M. Pierre Burnichon
0920293u@ac-versailles.fr ■

L'enseignement
secondaire, privé et supérieur

L'enseignement secondaire

Enseignement du 1er cycle

Collège Henri Matisse
27, rue Ernest Renan
Tél. : 01 40 93 44 30
M. Pierre Anselmo, Principal
0920877d@ac-versailles.fr

Collège de La Paix
66, avenue de la Paix
Tél. : 01 46 44 14 31
Fax : 01 40 95 08 37
Mme Jocelyne De Lafargue Yerro, Principale
0922247t@ac-versailles.fr

Collège Victor Hugo
24, rue Aristide Briand
Tél. : 01 46 38 11 89
M. Mouloud Gherbi, Principal
0921396t@ac-versailles.fr

Collège Georges Mandel
12, rue du Bateau Lavoir
Tél. : 01 40 93 16 80
Fax : 01 46 38 54 25
Mme Nadège Fontaine, Principale
0922610m@ac-versailles.fr

Enseignement du 2nd cycle général et professionnel

Lycée polyvalent Eugène Ionesco
152, avenue de Verdun
Tél. : 01 41 46 12 90
Fax : 01 47 36 76 26
Mme Corinne Durst-tailfer, Proviseur
0922397f@ac-versailles.fr

Pour les collèges et le lycée, les inscriptions se font directement auprès de l'établissement concerné. ■

L'enseignement privé et supérieur

École Sainte-Clotilde
(de la maternelle au CM2)
6, rue Étienne Dolet / **Tél. : 01 46 42 69 52**
Mme Arielle Communier, Directrice

École maternelle Les Petits Écoliers
École privée d'inspiration Montessori et ateliers enfants ouverts à tous
10, rue du Moulin de Pierre
Tél. : 06 87 29 32 93
www.lespetitsecoliers.fr
Mme Géraldine Baron, Directrice

École maternelle Smiles'n Kids
École privée d'inspiration Montessori école bilingue
68, rue Marcel Miquel
Tél. : 06 27 86 98 11
www.montessori-smilesnkids.fr
Mme Caroline Ducrot, Directrice

École Arménienne « Tarkmantchatz »
Classes maternelle et élémentaire bilingues.
19/27, sentier des Épinettes
Tél. : 01 46 45 60 55
M. Stéphane Aslanian, Président

Groupe Scolaire La Salle Saint-Nicolas
(de la 6e à la terminale)
Collège, lycée général, technologique et professionnel. Unité de formation d'apprentis. BTS technico-commercial.
Pensionnaires, demi-pension, externes.
19, rue Victor Hugo / **Tél. : 01 41 46 15 15**
www.st-nicolas.org
M. Michel Quinton, Directeur

AFORP
Préparation BEP, BAC professionnel, BTS en apprentissage.
34, rue Baudin / **Tél. : 01 41 46 09 10**

EFACI
École Franco Allemande de Commerce et d'Industrie. Commerce international, gestion.
34, rue Baudin / **Tél. : 01 41 46 09 10**

École de Formation des Barreaux
Avec des promotions qui comptent plus de 1 700 élèves avocats, l'EFB forme chaque année près de la moitié des futurs avocats de France.
1, rue Berryer / **www.efb.fr**

Faculté Libre de Droit
La Faculté Libre de Droit de Lille, dépendant de l'Université Catholique de Lille, a installé son antenne parisienne à Issy-les-Moulineaux. Ce campus a une capacité d'accueil de 600 étudiants pour les 5 années de formation (licence et masters) et la formation professionnelle continue.
35, rue Gabriel Péri / **Tél. : 01 78 16 20 00**
www.fld-paris.fr

INA Expert
L'INA, Institut National de l'Audiovisuel, a regroupé à Issy l'ensemble de ses formations professionnelles sur la stratégie, la conception et le marketing des contenus audiovisuels. INA Expert offre une programmation de 170 stages et 290 sessions de formation et forme chaque année 5000 professionnels de l'audiovisuel et des nouveaux médias et compte 250 étudiants en formation initiale du BTS au Master 2.
21-23, rue Camille Desmoulins
Tél. : 01 49 83 24 24
www.ina-expert.com

ISEP
L'ISEP, filiale de l'Institut Catholique de Paris, forme des ingénieurs dans le secteur des technologies du numérique : informatique, électronique, télécommunications et multimédia.

IssyTV vous fait découvrir les grandes écoles supérieures installées à Issy.

Tournée vers les entreprises et la recherche, l'ISEP a installé son deuxième campus à Issy, dans le bâtiment Notre-Dame de Lorette, d'une capacité d'accueil de 1 000 élèves.
10, rue de Vanves / **www.isep.fr**

ISIFA Groupe
Formations initiales ou en alternance (vente, marketing, commerce international…).
3, rue de Vaudetard
Tél. : 01 40 95 13 00
info@isifa.fr / www.isifa.fr

Les Arcades
Classe préparatoire publique aux concours d'entrée des écoles supérieures d'art sous tutelle pédagogique du ministère de la Culture et de la Communication.
52-54, boulevard Gallieni
Tél. : 014 123 9050
www.issy.com

Studec TV et Studio école de France
L'école Supérieure de tous les Métiers de la télévision (image, son, antenne et production) et de la radio.
Parc Technopolis
145, rue Jean-Jacques Rousseau
Tél. : 01 46 20 31 31
www.studioecoledefrance.com ■

Plan de situation

des écoles maternelles et élémentaires

Plan de situation des écoles

Plan de situation des écoles

Les inscriptions scolaires

Vous devez inscrire votre enfant dans l'école correspondant au secteur de votre domicile. Pour connaître votre école de secteur, rendez-vous sur www.issy.com, rubrique La Vie quotidienne/Enfance/Éducation, ou contactez le 014 123 8000 (dites « information » après le bip).

Écoles élémentaires

Les enfants âgés de 6 ans au cours de l'année civile (1er janvier au 31 décembre) doivent obligatoirement être scolarisés.

Écoles maternelles

Sont accueillis en maternelle, à chaque rentrée scolaire, les enfants qui auront trois ans au plus tard le 31 décembre de l'année en cours.
Toutefois, le directeur peut décider d'accueillir les enfants qui auront 3 ans au mois de janvier et février de chaque année **(en fonction des places disponibles)**.

Calendrier

Pour une rentrée en septembre 2019, les inscriptions scolaires se font **uniquement sur rendez-vous** du lundi 7 janvier au vendredi 5 avril 2019. Elles concernent les enfants nés au plus tard le 31 décembre 2016, qui n'ont jamais fréquenté une école publique isséenne (maternelle ou élémentaire).
Pour une inscription en cours d'année, les inscriptions se font directement au service Éducation, sans rendez-vous. Elles concernent les enfants âgés de 3 ans et plus au 31 décembre 2018.

Dérogations

À titre exceptionnel, les familles peuvent inscrire leur enfant dans une école autre que celle du secteur ou dans une autre commune.
Elles doivent retirer le formulaire auprès du service Éducation, **durant la période des inscriptions scolaires**.

Passé ce délai, ce n'est qu'à titre tout à fait exceptionnel et pour des motifs justifiés, preuves à l'appui, que les demandes feront l'objet d'un examen.

Pour les habitants des autres communes, l'accord de la Ville de résidence ainsi que la prise en charge des frais de scolarité est indispensable.

Les formalités

Pour inscrire votre enfant dans un établissement scolaire de la commune, le service Éducation, au 2e étage du Centre Administratif, est à votre disposition pour vous accueillir, muni(e) des pièces **originales** suivantes :

- livret de famille ou extrait de l'acte de naissance ;
- carnet de santé ou de vaccinations ou un certificat attestant des vaccinations, notamment celles qui sont obligatoires ;
- dernière taxe d'habitation ; pour les emménagements en cours d'année : bail ou titre de propriété ou attestation de l'employeur (en cas d'hébergement professionnel) ;
- Si vous êtes séparés ou divorcés : jugement de divorce ou de séparation fixant les modalités d'exercice de l'autorité parentale, protocole d'accord (1 original + 1 photocopie)

Vous pouvez retrouver toutes les informations sur les inscriptions scolaires sur le site internet issy.com dans la rubrique enfance, et sur le portail famille TELISS ■

Vos partenaires
au sein de l'école

Le directeur - l'enseignant

Chaque école est dirigée par un directeur. Un enseignant est chargé de la classe de votre enfant. Ils sont à votre disposition pour répondre à toutes vos questionnements concernant la scolarité de votre enfant.

Le Conseil d'école

Tout parent ou responsable juridique de l'enfant peut se présenter aux élections du Conseil d'école, seul ou par l'intermédiaire d'une Association de Parents d'Élèves.

Le Conseil d'école a vocation à :

- voter le règlement intérieur chaque année ;
- émettre un avis sur le projet d'école ;
- donner son avis sur le fonctionnement de l'école, sur les activités périscolaires.

Présidé par le directeur, il est composé des enseignants, des parents élus, de l'élu délégué à l'Éducation et d'un conseiller municipal, de l'Inspecteur de l'Éducation nationale, du médecin scolaire, du personnel du Réseau d'Aide Spécialisée.

Élections aux Conseils d'école

Début octobre 2018, vous recevrez une enveloppe contenant les imprimés destinés à l'élection des représentants des parents d'élèves qui aura lieu vendredi 12 octobre 2018. Ceux qui seront élus représenteront tous les parents au Conseil d'école.

Vous pouvez, si vous le désirez, adhérer à une association de parents d'élèves. Leurs coordonnées sont disponibles sur le site de la Ville dans la rubrique Enfance, ainsi que sur les panneaux d'affichage installés aux abords des écoles de la commune. ■

L'accueil de tous les enfants : les dispositifs existants

L'accueil des enfants en situation de handicap

L'inscription

Au moment de l'inscription scolaire, il est essentiel d'informer l'école ou l'établissement des besoins spécifiques de l'enfant, afin que l'accueil soit organisé dans les meilleures conditions.
La direction de l'école ou l'établissement de référence vous orientera vers l'enseignant référent qui est chargé :

- d'accueillir, informer et accompagner les parents dans leurs démarches ;
- de réunir et animer l'Équipe de Suivi de Scolarité (ESS) ;
- de veiller à la continuité et à la cohérence du projet de scolarisation.

L'enseignant référent :

- Mme Dominique Desanti
  Tél. : 01 30 83 50 89 (standard Inspection de circonscription)
  Du lundi au vendredi (sauf le mercredi)
  dominique.guillet-desanti@ac-versailles.fr

Les partenaires et dispositifs

L'Inspecteur de l'A.S.H. (Adaptation Scolaire et scolarisation des élèves Handicapés)

- Mme Hélène Beaurepaire
  Tél. : 01 71 14 27 69

La Maison Départementale des Personnes Handicapées

- **Tél. : 01 41 91 92 50**

Les professionnels de la M.D.P.H. accueillent, écoutent, informent, conseillent les personnes en situation de handicap et leur famille sur les prestations et droits auxquels elles peuvent prétendre.

- Pôle enfant - **Tél. : 01 41 91 92 50**
  2, rue Rigault - 92016 Nanterre
  mdph@mdph92.fr

- **L'aide humaine**
  L'Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap (AESH) accompagne un élève sur un temps déterminé dans sa scolarité en milieu ordinaire sur décision de la MDPH.

- **CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)**
  Tél. : 014 123 8000

Des dispositifs collectifs de scolarisation

Les ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire) accueillent des élèves dont le handicap ne permet pas d'envisager une scolarisation individuelle continue dans une classe ordinaire mais qui peuvent bénéficier, dans le cadre d'un établissement scolaire du premier ou du second degré, d'une scolarisation adaptée.
Trois dispositifs existent sur la ville :

- École Voltaire, une ULIS École TFC (Troubles des fonctions cognitives)
- Collège Henri Matisse, une ULIS Collège TFC
- Collège Victor Hugo, une ULIS Collège TFC

L'accueil des enfants présentant des difficultés d'apprentissage

Le réseau d'aides spécialisées d'Issy-les-Moulineaux
Destiné aux enfants en difficulté ou en échec scolaire, sa mission est de prévenir les difficultés durables d'apprentissage et d'aider à leur dépassement.

Les interventions se font, au sein de l'école, sous forme d'aides à dominante pédagogique ou à dominante rééducative. Le réseau participe également aux projets d'intégration scolaire des enfants handicapés. Vous pouvez retrouver l'ensemble des cordonnées du pôle RASED proche de votre domicile sur le site internet de la Ville dans la rubrique Enfance et en contactant l'Inspection des services de l'Éducation nationale au 01 41 93 10 03 ■

L'organisation
du temps scolaire, péri et extrascolaire

L'emploi de temps hebdomadaire applicable dans les écoles isséennes

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h45 > 8h45	Accueil	Accueil	Accueil	Accueil	Accueil
8h45 > 11h45	**Classe (3h)**	**Classe (3h)**	**Classe (3h)**	**Classe (3h)**	**Classe (3h)**
11h45 > 13h30	Pause-déjeuner (1h45)	Pause-déjeuner (1h45)	Pause-déjeuner (1h45)	Pause-déjeuner (1h45)	Pause-déjeuner (1h45)
13h30 > 15h45	**Classe (2h15)**	**Classe (2h15)**	**Accueil de loisirs**	**Classe (2h15)**	**Classe(2h15)**
15h45 > 18h30	Temps périscolaire	Temps périscolaire		Temps périscolaire	Temps périscolaire

Temps facultatif *Temps obligatoire*

L'organisation du temps périscolaire du soir en maternelle

15h45 Sortie possible	16h45 Sortie possible	17h45 Sortie en continu	18h30
Goûter - jeux - détente	**Activités ludiques jeux - détente**	Accueil du soir	

L'organisation du temps périscolaire du soir en élémentaire

15h45 Sortie possible	16h45 Sortie possible	17h45 Sortie en continu	18h30
Goûter - études - activités		Accueil du soir	
Goûter - activités longues			

À noter que les inscriptions aux accueils du matin et du soir, aux temps de restauration et aux activités périscolaires se font via le Portail Téliss.

Pour plus d'informations :
www.issy.com, **rubrique Éducation** ■

Les activités périscolaires

La Ville propose des activités périscolaires dans l'ensemble de ses écoles, qui donnent une cohérence à la continuité entre le temps scolaire et périscolaire.

Le financement de ces activités tant en matériel qu'en personnel est assuré par la Ville ou le CLAVIM. Chaque temps périscolaire est encadré par une équipe d'animateurs qualifiée.

- Sont placés sous la responsabilité du CLAVIM :
- accueil du matin et du soir en maternelle
- après-midi en maternelle
- mercredi après-midi et vacances scolaires

- Sont placés sous la responsabilité de la Ville :
- accueil du matin et du soir en élémentaire ;
- études
- activités longues
- ateliers courts

Le règlement intérieur des temps périscolaires et extrascolaires est consultable sur www.issy.com.

• Accueils du matin et du soir en maternelle et élémentaire

Ces temps permettent d'accueillir les enfants de 7h45 à 8h45 le matin, et de 17h45 à 18h30 le soir.

• Les activités périscolaires de 15h45 à 17h45 :

Activités périscolaires en élémentaire :

• Études surveillées

Elles sont encadrées par les enseignants des écoles ou par un animateur titulaire d'un diplôme bac +2 minimum.

• Activités longues

Chaque trimestre, les enfants peuvent fréquenter une à deux activités par semaine et découvrir ou pratiquer des disciplines dans les domaines sportifs, artistiques, culturels, scientifiques ou linguistiques.

• Ateliers courts

Ces ateliers concernent les mêmes domaines que les activités longues et durent 45 minutes.

Activités périscolaires en maternelle :

- **Jeux et détente** avec goûter de 15h45 à 16h45
- **Accueil ludique et éducatif, jeux et détente,** de 16h45 à 17h45

La restauration scolaire

La restauration scolaire

Le contrat de restauration scolaire est confié depuis le 29 août 2016 à la société de restauration Elior. Plus de 5 500 repas sont servis chaque jour sur 33 sites !

Le « temps du midi » est conçu comme un moment privilégié de la journée :
- détente ;
- convivialité ;
- développement des bonnes habitudes alimentaires et de l'autonomie de l'enfant.

Les repas servis comprennent quatre composantes et un buffet de rappel.

Ce moment de la journée est un temps de restauration et d'animation qui doit permettre à l'enfant de se détendre. En maternelle comme en élémentaire, des activités sont proposées selon l'âge des enfants, les locaux et les compétences spécifiques des animateurs. L'équipe d'animation est dirigée par un coordinateur.
Horaires identiques dans toutes les écoles : de 11h45 à 13h30

Le règlement intérieur des temps périscolaires et extrascolaires : www.issy.com.

La commission consultative de la restauration scolaire

Cette Commission, présidée par Monsieur le Maire, comprenant des représentants des parents d'élèves et des Directeurs d'école, est chargée de donner des avis sur les différents aspects de la restauration.

Le rôle de la CCRS est d'éclairer ses membres sur les différents aspects et dossiers en lien avec la restauration scolaire et de permettre l'expression des usagers de ce service public.

La commission des menus

Elle est composée de représentants de parents d'élèves, de directeurs d'école, de personnels des écoles, de représentants de la Ville et de la société de restauration.

Cette commission assure le suivi des repas scolaires. Elle examine la prestation fournie et détermine les menus servis aux enfants. Elle se réunit au minimum tous les 2 mois.

Retrouvez l'ensemble des menus de vos enfants en un seul clic : l'application Bon'App, bonapp.elior.com, vous permet de consulter les menus et les actualités de votre restaurant scolaire.

Vous pouvez aussi retrouver toutes les informations sur les restaurants scolaires sur : www.issy.com ■

Les activités éducatives

Le Sport à l'école

L'EPS

L'Éducation Physique et Sportive (EPS) à l'école primaire fait partie intégrante des programmes scolaires fixés par l'Éducation nationale, à raison d'une à deux heures par classe chaque semaine. La municipalité met tout en œuvre et accentue les moyens afin de réaliser ces programmes. En effet, le Service des Sports met à disposition de chaque école des éducateurs sportifs territoriaux, en plus des infrastructures sportives et du matériel pédagogique.

La pratique sportive périscolaire

L'Office Municipal des Sports est chargé de la mise en place et du suivi des activités physiques et sportives pour les enfants des écoles élémentaires. Il met l'accent sur l'apprentissage moteur et les diverses acquisitions psychomotrices, mais aussi sur le développement du plaisir et du goût à la pratique sportive.

Les Bibliothèques Centres Documentaires (BCD)

Toutes les écoles disposent d'un espace privilégié destiné à la lecture. Un partenariat actif avec les Médiathèques a permis la constitution de véritables bibliothèques dotées d'importants fonds documentaires, de fiction et de documents sonores. Les BCD sont utilisées sur le temps scolaire et périscolaire.

Les Technologies de l'Information et de la Communication

Les écoles représentent l'une des priorités de l'action municipale en matière d'équipement numérique. Toutes bénéficient d'ores et déjà d'un accès à Internet à très haut débit, d'ordinateurs, de PC portables, de tablettes tactiles, de tableaux et vidéoprojecteurs numériques.

Les écoles en très haut débit !

L'accord de partenariat entre Orange et la Ville d'Issy-les-Moulineaux pour le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble de la Ville a permis de doter chaque école maternelle et élémentaire d'un accès internet à très haut débit (FTTH). Les débits assurés par la fibre évoluent entre 200 Mbs et 1 Gbs, soit 20 à 100 fois supérieurs à l'ADSL, solution précédemment disponible dans les écoles. Ces accès internet à très haut débit viennent compléter utilement les équipements des écoles en tablettes, PC portables et VNI (Vidéoprojecteur numérique interactif) en offrant un accès instantané à toutes les ressources numériques même lorsqu'il s'agit de vidéos en ligne. Le déploiement de la fibre dans la trentaine d'écoles de la Ville aura nécessité d'importants travaux de génie civil de la part d'Orange ainsi que des services de la Ville sur près d'un an pour être opérationnel lors de cette rentrée.

Les activités éducatives

Usage des Tableaux Numériques Interactifs (TNI) et Vidéoprojecteur numériques interactifs (VNI)

L'usage des TNI/VNI dans les écoles s'avère très pertinent pour proposer une pédagogie adaptée à chaque élève. L'usage de ces équipements est particulièrement motivant et permet de valoriser des savoir-faire différents par rapport à une pédagogie classique. Les TNI/VNI sont également utiles dans l'enseignement des mathématiques (visualisation dans l'espace), de l'Histoire, de la Géographie et pour l'apprentissage personnalisé des langues.

Tablettes tactiles

Depuis plusieurs années, la Ville a noué un partenariat avec l'entreprise Apple ce qui a permis l'équipement des établissements en classes mobiles de tablettes iPad. L'utilisation simplifiée de ce matériel permet en effet aux enseignants de se focaliser sur les méthodes d'apprentissage à partir d'un contenu riche et accessible à tous.

ENT

Un nouvel Espace Numérique de Travail pour nos écoles

Il y a plus de six ans, la Ville s'engageait sur un projet particulièrement novateur d'Espace Numérique de Travail (ENT) pour ses écoles. Cet ENT, véritable plateforme collaborative sécurisée destinée à chaque classe mais aussi ouverte aux partenaires de la communauté éducative (Médiathèques, Musée, Clavim…), a largement été adopté par toute cette communauté éducative au maximum de ses limites techniques. Poursuivre ce projet nécessitait de doter nos écoles d'une nouvelle solution à la fois pour offrir de nouvelles fonctionnalités et s'interfacer au mieux avec les nombreux outils numériques mis à disposition des élèves (Vidéoprojecteurs numériques interactifs, classes mobiles d'iPad et de PC portables…).

C'est fait ! La solution Beneylu School, développée par une startup française, a été retenue après un appel d'offres conduit par la Ville en association avec l'Education nationale. Ce nouvel ENT, exclusivement dédié à l'enseignement primaire, est totalement conforme aux exigences définies par le ministère ainsi qu'au nouveau règlement européen de protection des données personnelles (RGPD). Ce nouvel ENT qui sera opérationnel dans les premières semaines de la rentrée scolaire 2018/2019 répondra aux enjeux essentiels des usages maîtrisés du numérique pour les élèves des écoles d'Issy-les-Moulineaux.

Les langues vivantes

L'apprentissage d'une langue est obligatoire. Ce sont les enseignants qui, dans le cadre des programmes scolaires, dispensent cet apprentissage.

Par ailleurs, la Ville rétribue lorsque c'est nécessaire des intervenants extérieurs pour soutenir l'action de l'Éducation nationale. C'est ainsi que certains élèves bénéficient d'intervention en langues (allemand, chinois). La Ville a également fait le choix de développer les langues sur les temps périscolaires, par l'organisation d'activités ludiques d'apprentissage (anglais) ou de découverte de la culture (russe, japonaise, allemande, etc.)

Les classes d'environnement

Pour cette année scolaire, 28 classes d'environnement seront financées et organisées par la Ville en coordination avec l'Inspectrice de l'Éducation nationale et les enseignants volontaires. ■

Téliss (Télé-services d'Issy)

Planifier et payer les activités périscolaires de vos enfants

TELISS est un portail de services dématérialisé, accessible sur **www.issy.com**, via les E-Services, qui permet aux parents de piloter les activités périscolaires et extrascolaires de leurs enfants.

Comment accéder au Portail ?

La création de votre compte s'effectue en mairie lors de l'inscription scolaire ou de l'adhésion au CLAVIM de votre enfant.
Pour vous accompagner dans votre navigation, une « Foire aux Questions » est consultable en ligne dans la rubrique « Documents » de la page d'accueil du portail.

Comment planifier la présence de mes enfants aux activités ?

Vous établissez un emploi du temps prévisionnel des activités de vos enfants. Le planning informe la Ville et le CLAVIM des ressources à mobiliser pour l'organisation d'une activité en fonction du nombre d'inscrits. Vous pouvez modifier ce planning jusqu'à la veille minuit, sauf pour les activités périscolaires élémentaires. Pour les vacances scolaires : vous devez réaliser en ligne les inscriptions aux accueils de loisirs du CLAVIM dans les délais impartis.
Attention : les activités périscolaires de 15h45 à 17h45 en élémentaire doivent être planifiées au trimestre.

Comment payer sa facture ?

Conformément à l'article 32 du règlement intérieur des temps périscolaires et extrascolaires, au début de chaque mois, les familles reçoivent par voie dématérialisée (ou par courrier papier sur demande expresse), la facture des prestations consommées le mois précédent. Le titulaire d'un compte TELISS s'engage à payer sa facture dès sa réception, soit par prélèvement automatique, soit par paiement en ligne sur le portail famille, soit directement au service Éducation, en espèces, en chèque (à l'ordre de TELISS), en carte bleue, ou en chèque emploi service universel - CESU pour les activités éligibles.

Une erreur sur votre facture ?

Les factures peuvent faire l'objet d'une contestation dans un délai de deux mois après la date de leurs éditions. Pour les activités périscolaires (lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire) : adressez-vous à l'agent d'accueil de l'école de votre enfant avec votre facture.
Pour les activités extrascolaires (mercredis et vacances) : adressez-vous directement au CLAVIM. Toutefois, et même si vous contestez votre facture, vous devez la régler dans son intégralité : les remboursements éventuels seront effectués sur la facture suivante ou, si la facture a été émise à tort, elle sera annulée.

Comment payer sa facture après mise en recouvrement ?

Si le paiement n'est toujours pas effectué avant le dernier jour du mois, le dossier sera envoyé au Trésor Public qui procédera au recouvrement par l'émission d'un avis des sommes à payer.
Dès lors, votre facture devra être réglée directement auprès du Trésor Public (1, place d'Alembert) :

- paiement en ligne par carte bancaire sur **www.issy.com** (rubrique E-Services/ Avis à payer du Trésor Public),
- paiement par correspondance : chèque à l'ordre du Trésor Public,
- paiement au guichet du Trésor Public : chèque, carte bancaire, espèces, CESU, de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h15. ■

Le quotient familial

Le règlement intérieur des temps périscolaires et extrascolaires est consultable sur www.issy.com

Pourquoi calculer son quotient familial ?

Le service Éducation calcule votre quotient familial d'après les ressources de votre foyer. Un taux effort appliqué à votre quotient détermine les tarifs, adaptés à vos revenus, des différentes prestations périscolaires et extrascolaires de vos enfants.
Un simulateur de tarifs est à votre disposition sur www.issy.com.

Quand le faire calculer ?

Le quotient est calculé par année civile, entre novembre et décembre de l'année précédente.
Une information plus précise est diffusée début novembre à chaque famille, par affichage dans les écoles et sur la page d'accueil du portail Téliss.

Comment faire calculer son quotient familial ?

Vous devez vous munir des pièces justificatives originales suivantes :
- dernier avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu (ASDIR) ou avis d'imposition des personnes composant le foyer,
- attestation de paiement fournie par la Caisse d'Allocations Familiales datée de moins de 3 mois (www.caf.fr),
- dernière taxe d'habitation (1 original + 1 photocopie) ou bail/titre de propriété pour les emménagements en cours d'année.

Pour les personnes hébergées
- dernière taxe d'habitation de l'hébergeant,
- attestation sur l'honneur de l'hébergeant disponible du service Éducation et sur le portail TELISS.

En cas de changement de situation professionnelle et/ou familiale, il vous appartiendra d'apporter toutes pièces justificatives. À cet effet, le service Éducation se réservera le droit de demander certains documents complémentaires.

Les familles qui ne font pas calculer leur quotient se voient attribuer par défaut le quotient maximum, sans effet rétroactif possible sur les mois antérieurs. ■

L'accompagnement
des familles et de l'enfant dans sa scolarité

Le CLAVIM

Le CLAVIM propose un ensemble de formules d'aide scolaire, de la 6e à la terminale, pour accompagner et soutenir le jeune dans sa réussite scolaire, en relation avec ses parents. Pour choisir entre les différentes formules ce qui correspond le mieux aux besoins de votre enfant, n'hésitez pas à contacter le personnel du CLAVIM.

Contacts :

- CLAVIM

  47, rue du général Leclerc
  Tél. : 01 41 23 86 00
  clavim@ville-issy.fr
  www.clavim.asso.fr

L'Espace Icare

Située au cœur du quartier Corentin Celton/les Varennes, l'association propose un accompagnement à la scolarité. Il s'agit de renforcer le désir d'apprendre et d'améliorer l'efficacité des méthodes de travail en proposant un encadrement éducatif et des outils adaptés.

31, boulevard Gambetta
Tél. : 01 40 93 44 50
secteurjeune@espace-icare.com
Lire aussi en page 23

L'ASTI

L'ASTI propose un accompagnement scolaire aux élèves du primaire, aux jeunes de la 6e à la terminale et aux jeunes primo-arrivants.

Renseignements :
AGORA - 14, rue Paul Bert - de 9h30 à 18h
Tél. : 01 41 90 90 31 / www.asti-issy.org
Inscriptions toute l'année selon les places disponibles. ■

L'Espace Andrée Chedid

Espace Parent-Enfant
Lieu d'accueil et d'écoute individuel et familial, conseil conjugal, médiation familiale et groupe de parole.
Renseignements et prises de rendez-vous
60, rue du général Leclerc
Tél. : 01 41 23 92 20
www.issy.com/contact

L'Espace Santé Simone Veil

L'Espace Santé Simone Veil permet aux jeunes de 16 à 25 ans de bénéficier d'un bilan de santé annuel et gratuit sous forme de parcours :

- Une consultation avec un médecin généraliste spécialiste de l'adolescent.
- Une consultation avec un dentiste pour dépister et prévenir toutes maladies bucco-dentaires.
- Une consultation avec un médecin gynécologue, pour faire le point sur sa puberté, s'informer sur la contraception, dépister les Infections Sexuellement Transmissibles…

Bilan annuel gratuit
sur rendez-vous.

La consultation de médecine dédiée aux adolescents s'articule autour de l'accueil, de l'écoute, de la mise en confiance, de la garantie de la confidentialité et du dialogue.
27 bis, avenue Victor Cresson
Tél. : 014 123 8310
Ouvert lundi, mercredi, vendredi de 10h à 18h ■

Les loisirs

Le CLAVIM

Les accueils de loisirs 2/11 ans

L'Espace Loisirs 11/15 ans

Les séjours de vacances

Renseignements et inscriptions
47, rue du général Leclerc
Tél. : 014 123 8600
www.clavim.asso.fr

L'Office Municipal des Sports

Le bébé gym
Renseignements au 014 123 8325

Le Centre de Découverte Sportive
Renseignements au 014 123 8325

L'École d'Initiation Sportive

Renseignements au 014 123 8325

Le Conservatoire Niedermeyer

Renseignements :
Conservatoire à rayonnement départemental de musique et de danse
11-13, rue Danton, Mail Raymond Menand
Tél. : 01 41 09 99 30
crd-issy@agglo-gpso.fr

Les Arcades

Les Arcades, ont une double mission : celle de proposer plus d'une quarantaine d'ateliers d'arts plastiques ouverts à tous les publics dès 6 ans et celle de préparer des bacheliers aux concours d'entrée des écoles supérieures d'art.
Renseignements :
52-54, boulevard Gallieni
Tél. : 014 123 9050
www.issy.com/lesarcades

Les Médiathèques

Renseignements :
Médiathèque centre-ville
33, rue du Gouverneur Général Éboué
Tél. : 014 123 8069

Renseignements :
Médiathèque des Chartreux
2, rue du Clos Munier /
249, quai de la Bataille de Stalingrad
Tél. : 014 123 8162

Renseignements :
Médiathèque du Temps des Cerises
90-98, promenade du Verger
Tél. : 01 41 23 84 01
www.issy.com/mediatheques
www.facebook.com/issymediatheques

Le Cube

Le Cube est un centre de création numérique ouvert à tous.
Renseignements :
Le Cube
Centre de création numérique
20, cours Saint-Vincent
Tél. : 01 58 88 3000
www.lecube.com

L'Espace Ludique Marcel Aymé

Cet équipement culturel de 350 m², entièrement dédié au jeu, repose sur un concept innovant conçu conjointement par la ludothèque et le CLAVIM.
Renseignements :
15, allée Sainte-Lucie
Tél. : 014 123 8160
www.issy.com

La Ludothèque

Renseignements :
18, rue de l'Abbé Derry
Tél. : 014 123 8150
www.issy.com/espacesludiques

Les loisirs

Le Ciné d'Issy

Renseignements :
Auditorium
11-13, rue Danton, Mail Raymond Menand
Tél. : 01 46 62 97 05
www.cinedissy.com

L'Espace Icare

L'Espace Icare propose, en partenariat avec la Ville, un lieu de culture, de rencontre et d'insertion ouvert à tous les publics.
Renseignements :
31, boulevard Gambetta
Tél. : 01 40 93 44 50
infos@espace-icare.com
www.espace-icare.com

Lire aussi en page 21

Le Musée Français de la Carte à Jouer & Galerie d'Histoire de la Ville

Le Musée propose un voyage dans le monde des cartes à jouer, du XV[e] au XX[e] siècle, une présentation de l'histoire de la Ville et un espace d'exposition temporaire.

Renseignements :
16, rue Auguste Gervais
Tél. : 014 123 8360
www.issy.com/musee
http://boutique.musee-issy.fr

Musée Français de la Carte à Jouer

Kino

Atelier de cinéma d'animation : ateliers enfants, ateliers libres et rencontres mensuelles avec les artistes-créateurs de cinéma d'animation.

Renseignements :
Arche 21, Les Arches d'Issy
92130 Issy-les-Moulineaux
Mail : kino.issy@gmail.com
Facebook : Kino animation
Chaîne YouTube : Kino Issy
Tél. : 01 46 45 56 15

Retrouvez toute l'histoire de la ville D'ISSY-LES-MOULINEAUX

En famille et pour les plus jeunes, grâce à l'application sur Ipad ou au livre Quelle Histoire

Télécharger dans l'App Store

www.quellehistoire.com

Quelle Histoire
EDITIONS

Issy-les-Moulineaux

André SANTINI
Ancien Ministre,
Maire d'Issy-les-Moulineaux,
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

Telis

Télé-services d'Issy

INSCRIVEZ-VOUS !

Pour réserver les activités de vos enfants

Issy-les-Moulineaux

www.issy.com, rubrique e-services

André SANTINI
Ancien ministre
Maire d'Issy-les-Moulineaux
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris